

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mr et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILAUD – Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU – Sébastien SOULARD - Christelle TALON

Secrétaire de séance : Nicole COTILLON

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} Mars 2021

Après avoir parcouru le compte rendu, le conseil le valide à l'unanimité des membres présents.

II / Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020

- **Pour la commune**
Résultat du compte de fonctionnement 2020 : 99 367,32 €
Résultat du compte d'investissement 2020 : 30 592,29 €

- **Pour le lotissement Les Ouches**
Résultat du compte de fonctionnement 2020 : - 3 000 €
Résultat du compte d'investissement 2020 : - 178,75 €

- **Pour le lotissement Les Charmes**
Résultat du compte de fonctionnement 2020 : - 23 725,75 €
Résultat du compte d'investissement 2020 : - 9 000 €

- **Pour le photovoltaïque**
Résultat du compte de fonctionnement 2020 : 34 475,39 €
Résultat du compte d'investissement 2020 : 4 259,33 €

- **Pour le CCAS**
Résultat du compte de fonctionnement 2020 : 0 €
Résultat du compte d'investissement 2020 : 0 €

Après cette présentation, les résultats pour chacun des comptes sont concordants entre les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

III / Vote des taux d'imposition 2021

La taxe d'habitation étant en cours de suppression, il reste à voter la Taxe foncière (bâti) et la Taxe foncière (non bâti). Après discussion, les membres du conseil décident de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 18.25 % (qui s'ajoutent au taux départemental de 18,88 %)

Taxe foncière (non bâti) : 62.48 %

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

IV / Affectation des résultats 2020

- **Pour la commune**

Résultat cumulé du compte de fonctionnement 2020 : 99 367,32 €

Affectation en section d'investissement (recettes)

Résultat cumulé du compte d'investissement 2020 : - 37 878,01€

Affectation en section d'investissement (dépenses)

- **Pour le lotissement Les Ouches**

Résultat cumulé du compte de fonctionnement 2020 : 3 402,00 €

Affectation en section de fonctionnement (recettes)

Résultat cumulé du compte d'investissement 2020 : 16 997,25 €

Affectation en section d'investissement (recettes)

- **Pour le lotissement Les Charmes**

Résultat cumulé du compte de fonctionnement 2020 : - 9 200,00 €

Affectation en section de fonctionnement (dépenses)

Résultat cumulé du compte d'investissement 2020 : 33 921,81 €

Affectation en section d'investissement (recettes)

- **Pour le photovoltaïque**

Résultat cumulé du compte de fonctionnement 2020 : - 1 778,90 €

Affectation en section de fonctionnement (dépenses)

Résultat cumulé du compte d'investissement 2020 : 502,14 €

Affectation en section d'investissement (recettes)

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

V / Présentation et vote du budget principal (fonctionnement et investissement)

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 357 050,00 €.

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 540 151,01 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Le budget d'investissement comprend les enfouissements de réseaux pour plusieurs rues, les reprises de concessions dans le cimetière, l'achat du bâtiment Bar-Restaurant, les travaux de la Route de Noirliou. Les travaux d'aménagement de la Rue de la Croix Bernier seront à prévoir au budget 2022.

VI / Présentation et vote du budget Lotissement Les Ouches (fonctionnement et investissement)

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 6 892,75 €.

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 23 890,00 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Les 2 dernières parcelles sont prévues à la vente (soit auprès de particuliers, soit auprès de bailleurs sociaux).

VII / Présentation et vote du budget Lotissement Les Charmes (fonctionnement et investissement)

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 159 714,95 €.

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 171 286,76 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

6 parcelles sont prévues à la vente.

VIII / Présentation et vote du budget Photovoltaïque (fonctionnement et investissement)

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 9 958,90 €.

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 37 102,14 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

La production d'électricité est prévue pour un montant de 5 300 €.

IX / Questions diverses

. Rencontre à prévoir avec M. SAMSON du Trésor Public pour la présentation du budget Epicerie avec J.M. MONNEAU, D. MALLAISE, O. BERTRAND, N. COTILLON (proposition : vendredi 9 avril – 16 h)

. Mme CHESSE du Cabinet R & C a fait parvenir l'estimatif des travaux pour la MAM avec le montant de ses honoraires. Le conseil souhaite que P. PASTUREAU demande des précisions sur le détail de la mission et la décomposition du taux des honoraires face à ce détail.